



## FICHE EDUCATION : Restauration scolaire

Un service de restauration scolaire est assuré dans tous les groupes scolaires de la Ville de Roissy-en-Brie durant le temps de pause méridienne : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

### *Inscriptions - réservations :*

#### **Formalités administratives :**

Voir le « règlement général d'inscription aux activités et services municipaux » (article 1 – conditions d'inscription).

#### **Choix de l'abonnement :**

L'abonnement doit être choisi pour l'année scolaire. Toute modification durable doit être signalée auprès du service régie centrale. Plusieurs types d'abonnement sont possibles :

##### **1- Abonnement permanent ou semi-permanent :**

**Permanent :** restauration 4 jours par semaine pendant toute l'année scolaire, (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

**Semi-permanent :** restauration certains jours fixes de la semaine pendant toute l'année scolaire,

Ces modes d'abonnement entraînent la réservation systématique sur l'année scolaire des repas aux jours prévus.

L'annulation est toutefois possible au plus tard 2 jours avant la date de consommation :

- Sur l'espace famille, via le site internet de la Ville <http://www.roissyenbrie77.fr/restauration@roissyenbrie77.fr>
- Par mail : [restauration@roissyenbrie77.fr](mailto:restauration@roissyenbrie77.fr)
- Par boîte vocale : 01.64.43.13.22

#### **Ex :**

Pour un repas prévu le lundi, l'annulation devra intervenir au plus tard le samedi de la semaine précédente.

Pour un repas prévu le vendredi, l'annulation devra intervenir au plus tard le mercredi précédent.

##### **2- Abonnement occasionnel :**

Il s'agit d'une fréquentation **très ponctuelle** des restaurants scolaires. En cas d'utilisation régulière du service, la régie centrale pourra rediriger les familles sur un abonnement permanent ou semi-permanent.

**Les réservations seront possibles à tout moment et au plus tard jusqu'à 2 jours calendaires avant la date de consommation :**

- Sur l'espace famille, via le site internet de la Ville <http://www.roissyenbrie77.fr/restauration@roissyenbrie77.fr>
- Par mail : [restauration@roissyenbrie77.fr](mailto:restauration@roissyenbrie77.fr)
- Par boîte vocale : 01.64.43.13.22



**Ex :**

Pour un repas à consommer le lundi, la réservation devra avoir lieu au plus tard le samedi de la semaine précédente ;

Pour un repas à consommer le vendredi, la réservation devra avoir lieu au plus tard le mercredi précédent ;

**Restauration du mercredi :**

Le repas du mercredi est compris dans le temps d'accueil du centre de loisirs. Les modalités de réservation sont prévues dans la fiche d'activité « accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) – mercredi et vacances scolaires.

**Résiliation définitive :**

Une résiliation définitive sur demande est possible en cours d'année scolaire auprès du Service Régie Centrale au moins 7 jours calendaires avant la prise d'effet.

***Particularités :***

**Allergies alimentaires :**

Toute allergie devra OBLIGATOIREMENT être signalée au service Education.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place. Les familles doivent s'adresser à l'enseignant qui prendra contact avec le médecin scolaire.

Selon l'allergie, la famille pourra être amenée à fournir un panier-repas. Dans ce cas, un tarif spécial sera facturé par repas pour les charges de personnel

Le personnel d'encadrement en sera informé.

***Lieux et horaires :***

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :** 11h 30 à 13h35 dans chaque groupe scolaire municipal

***Absences :***

Voir le « règlement général d'inscription aux activités et services municipaux » (article 2 –Absences).